

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le vendredi 28 janvier 2022 à 20h30. Mesdames Guylaine Laporte et Karine Ducher étaient excusées. Mme Karine Ducher avait donné pouvoir à Mme Martine Rioux.

#### PRESENTATION PROJET MOULIN DU BOS

M. Verdier et M. Renard ont fait état de leur contact avec un porteur de projet qui a visité les bâtiments du Moulin du Bos et qui est intéressé par le site. C'est une petite société qui exerce dans le secteur de l'agro-alimentaire depuis 2011.

La technique qu'elle veut développer réside dans la production de substrat permettant de produire des champignons. Elle propose des licences d'exploitations à des producteurs à qui elle fournit ce substrat. La production peut être de 3 à 5 tonnes par hectare et la rentabilité démarre aux alentours d'1,5 tonne.

Le site du Moulin du Bos se prêterait à la création d'un laboratoire dans lequel serait développé le procédé avec la maîtrise de toutes les étapes de la production de sorte à l'optimiser. Le bâtiment présentant l'avantage de lisser les variations en termes de température et hygrométrie de par son orientation et l'épaisseur des murs en pierres du bâti.

D'un point de vue investissement, les chiffrages doivent encore être affinés pour avancer sur le dossier mais concrètement le risque pour la municipalité reste minime. La location serait consentie par bail emphytéotique après accord entre les parties.

#### CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE

- Au niveau du financement du lot Scénographie, la demande LEADER a été réactualisée. Le Conseil décide de déposer une demande de subvention de 193 157.11 € sur une dépense HT de 268 117 €. Le Comité Leader se prononcera prochainement sur cette demande.

- Une réunion de la Commission Patrimoine et animation culturelle s'est déroulée le 17 janvier. Celle-ci a réfléchi aux tarifs de location de la salle d'expression culturelle et les a présentés au Conseil qui les a discutés et acceptés comme il suit :

\* Salle complète

(salle avec matériel scénique et gradins + cuisine avec matériel) = 500 € par jour

+ Option Régisseur (prix à définir selon besoin)

+ Option chauffage = 80 € par jour.

\* Salle seule avec le matériel scénique et les gradins : 350 € par jour

+ Option Régisseur (prix à définir selon besoin)

+ Option chauffage = 80 € par jour

\* Salle + Cuisine (pas de matériel scénique, ni gradins) : 350 € par jour

+ Option chauffage = 80 € par jour

\* Salle seule (pas de cuisine, ni matériel) : 250 € par jour

+ Option chauffage = 80 € par jour.

\* Hall + cuisine (pas de salle) : 150 € par jour

+ Option chauffage = 50 € par jour.

Caution = prix de location x 4

Prix week-end = 50 % de la location pour le 2ème jour.

Attestation d'assurance à fournir

#### TRAVAUX RESEAUX PRADELLES

La proposition de demande de participation pour les travaux d'enfouissement réseaux Télécom est de 5 118,34 € à la charge de la commune. Celle-ci est acceptée par le Conseil Municipal.

La proposition de demande de participation de l'éclairage public qui s'élève à 4 589,21 € à charge de la commune et représentant 55 % du coût total est aussi acceptée par le Conseil Municipal.

#### CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

2 conventions avec le Département sont acceptées par le Conseil Municipal :

La 1<sup>ère</sup> consiste à confier au département la surveillance de la station d'épuration pour un coût de 795 € par an.

La seconde concerne la préparation du cahier des charges, le choix du bureau d'études et le suivi de celle-ci pour la révision du schéma d'assainissement. Le montant s'élève à 397.50 €.

Le Syndicat Départemental d'Energies 43 propose de s'occuper de la Redevance d'occupation du domaine Public par les opérateurs privés à la place des Communes, le conseil décide de ne pas donner suite.

#### LOCAL CHASSE

Le Conseil municipal prend une délibération et accepte de demander la subvention maximale à la Région pour le local chasse soit 40 % du montant HT des travaux

#### DROITS DE PRÉEMPTION

Les biens cadastrés AB 21 Place des Anciens Combattants et AC 26 au Pré des Dames sont laissés libres à la vente.

#### QUESTIONS DIVERSES

L'association des Apéros Musique a évoqué l'idée de faire les concerts du soir en 2022 sur la place de la Mairie. Après discussion il en est ressorti que cela ne paraît pas réaliste et qu'il semble bien plus judicieux de laisser les concerts du soir au parc de La Chaigne.

La Mairie a reçu un appel à projet concernant les difficultés liées au 3<sup>ème</sup> âge comme la prévention des chutes, la lutte contre l'isolement, la prévention de perte d'autonomie... Blesle est en zone blanche donc en zone sur lesquelles les municipalités ne répondent pas ou peu. Les projets sont annuels et doivent être rapides à mettre en place ou déjà quasi-réalisés. Le Conseil Municipal décide de se rapprocher de l'ADMR pour mettre en évidence un sujet sur lequel le projet peut porter dans le but d'en déposer un cette année.

La commune doit donner un avis au sujet de l'autorisation d'extraction pour un projet de nouvelle carrière sur la commune de Massiac. Le Conseil décide de se prononcer favorablement sur ce projet avec 11 votes favorables, 1 défavorable et 1 abstention.

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture du bureau d'accueil de l'office du tourisme à Blesle pour plus d'amplitude les week-ends. Le Conseil Municipal se prononce pour ce fonctionnement tout en demandant de retrouver les conditions qui étaient en place lors de la fusion des communautés de communes avec une personne supplémentaire.

#### Informations :

\* Les 2 terrains du Bucheron qui étaient en projet de vente sont vendus. Il ne reste donc plus qu'un lot en vente. Cela amène à la réflexion sur l'agrandissement du lotissement du Bucheron.

\* 3 familles ont retiré leurs enfants de l'école de Blesle et du collège pour les scolariser à domicile.

\* Blesle est retenu pour l'expo photo sur les grilles du jardin du Luxembourg. La somme de 1 500 € sera à régler comme prévu par le règlement du concours. La photo de Blesle a été retenue parmi une centaine de photos environ.

\* Verger conservatoire : le 2 février aura lieu la plantation d'arbres fruitiers.